



testament suite à un décès

Par **kikine**, le **05/12/2009** à **22:05**

Bonjour , mon père est decedé en 2006 , il avait fait un testament a la faveur de ma mère : une donation de la quotité des biens avec option d usufruit , peut elle vendre les biens ? Je vous remercie par avance pour votre réponse .

Par **JURISNOTAIRE**, le **06/12/2009** à **17:29**

Bonjour, Kikine (je quitte à l'instant une "Quiquine" vaccinatrice -la même?).

Débroussaillons.

Sous quel régime matrimonial étaient mariés vos parents ?

S'agit-il de biens soumis à son usufruit ?

De biens propres à elle ?

De biens ayant dépendu d'une éventuelle communauté ?

De biens successoraux ?

Votre bien dévoué.